

DÉCHÈTERIES

Déchèterie des Adrets de l'Estérel

Horaires d'ouverture :

- > Les lundis et jeudis de 14h à 17h
- > les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 8h à 12h et de 14h à 17h

Grille des tarifs

Les tarifs suivants sont appliqués sur l'ensemble des déchèteries du territoire.

Dépôts GRATUITS pour les particuliers jusqu'à 200 kg/semaine et 3 600 kg/an.

	Tarifs professionnels ¹	Tarifs particuliers ²
Déchets d'activités économiques sauf gravats et plâtre	120 €/tonne dans la limite de 10 m ³ par semaine	
Gravats - plâtre	Non autorisés	60 €/tonne
Encombrants	120 €/tonne	Gratuit
Souches de bois	120 €/tonne	120 €/tonne
Palmiers (palmes et troncs)	> Non autorisés	120 €/tonne
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	> Non autorisés si D3E à usage professionnel > Gratuit si D3E en provenance de particuliers	Gratuit

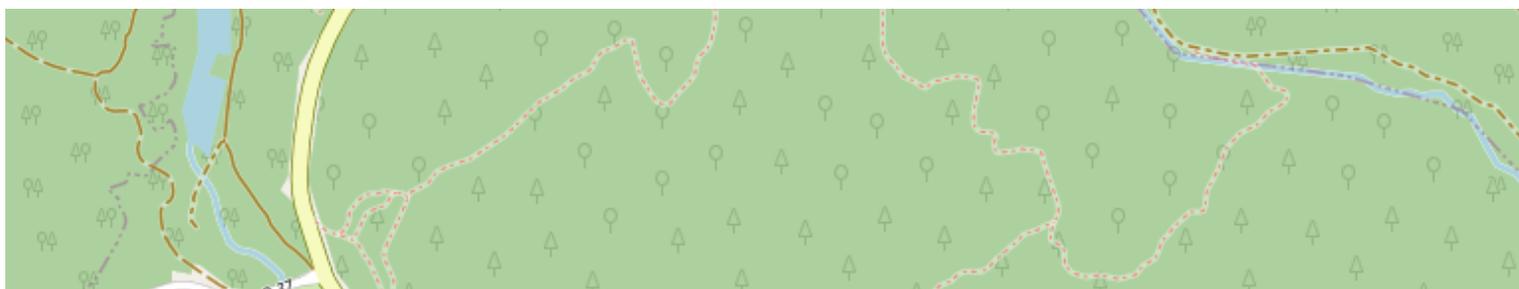
	Tarifs professionnels Non autorisés ¹ (sauf professionnels porteurs de carte éco-mobilier : accès gratuit) > Gratuit si mobilier en provenance de particuliers	Tarifs particuliers ²
Déchets d'éléments d'ameublement et matelas		Gratuit
Déchets ménagers spéciaux : Piles et accumulateurs usagés, résidus de peintures, décapants, solvants, colle, mastic vernis, produits phytosanitaires (fongicides, pesticides, insecticides, herbicides, engrais), huiles de vidanges et filtres, huiles végétales.	Non autorisés	Gratuit
Bois - palette	60 €/tonne	60 €/tonne
Végétaux	60 €/tonne	60 €/tonne
Vitrierie	60 €/tonne	60 €/tonne
Bouteilles et flacons en verre	Gratuit	Gratuit
Cartons	60 €/tonne	Gratuit
Ferrailles	60 €/tonne	Gratuit
Pneus véhicules légers et poids lourds (les pneus doivent être déjantés)	> Non autorisés si le règlement de la déchèterie exclut leur récupération. > 120 €/tonne dans les autres cas.	> Non autorisés si le règlement de la déchèterie exclut leur récupération. > 120 €/tonne dans les autres cas

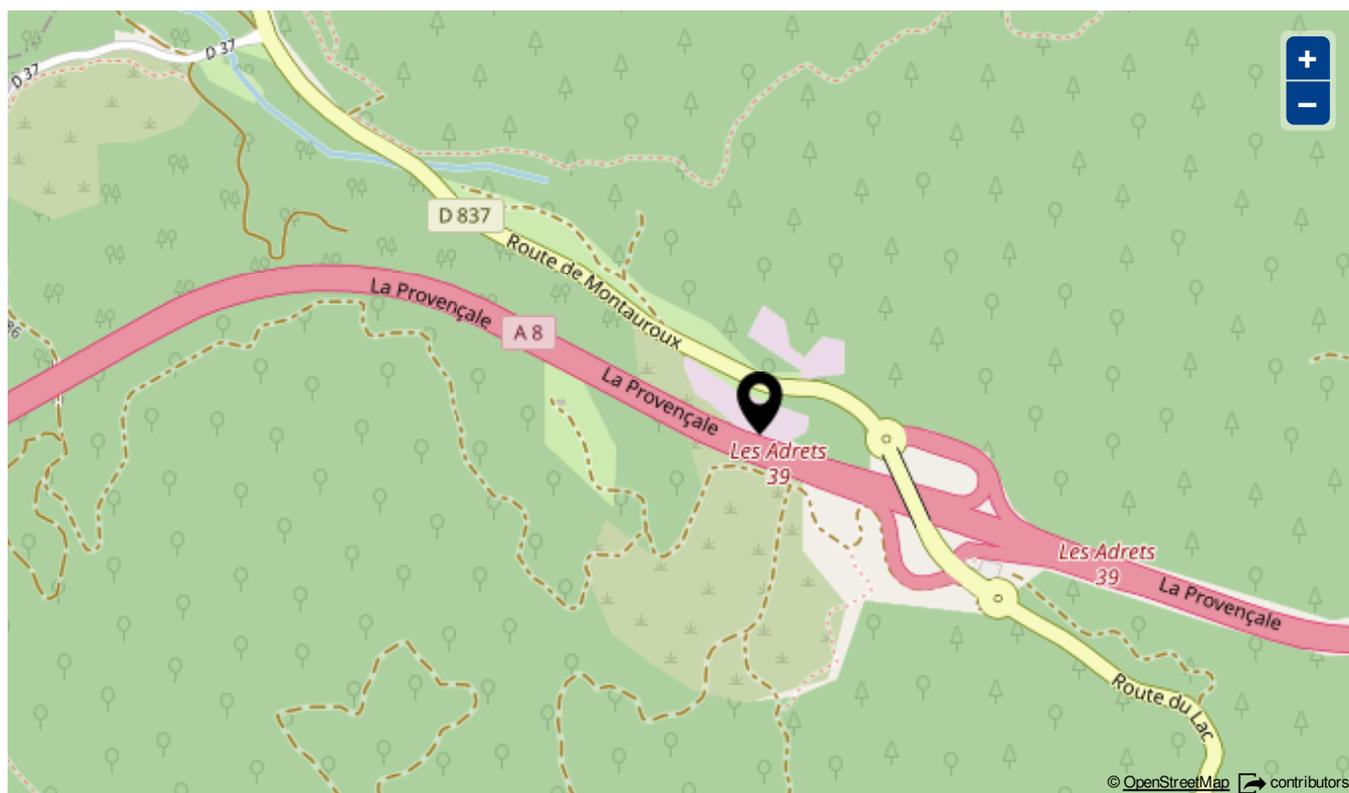
1 - Entreprises enregistrées au registre du commerce ou au registre des métiers.

2 - Pour des dépôts supérieurs à 200 kg par semaine ou 3 600 kg sur une année.

Compost :

Le compost, qui provient du broyage des déchets verts des communes de la CAVEM, est distribué gratuitement (vous devez venir avec votre propre contenant).





Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00
Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/decheteries/decheterie-des-adrets-de-l-esterel-652.html>